

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, propose, et il est résolu :

"Que ce comité reconnaît l'opportunité de former une petite bibliothèque scolaire dans chaque école dirigée par des instituteurs et institutrices laïcs, et il recommande que le gouvernement mette à sa disposition, pour être employé à cet effet, le montant actuellement voté pour l'achat des livres de prix".

M. le Dr Leprohon propose, et il est résolu :

"Que le Surintendant sera tenu de transmettre, chaque année, au conseil d'hygiène de la province de Québec, la partie des rapports des inspecteurs d'écoles qui a trait à l'état sanitaire des écoles".

M. le Dr Leprohon donne avis qu'à la prochaine session de ce comité, il proposera : "Que tous les enfants qui fréquentent les écoles ou collèges classiques sous le contrôle de ce comité soient tenus d'être munis d'un certificat de vaccination avant leur admission."

La considération de la motion qui suit, proposée par M. le Surintendant de l'Instruction publique, est remise à la prochaine session :

"Que le Surintendant soit autorisé à dépenser sur le fonds du comité catholique une somme n'excédant pas cinq cents piastres, dans le cours de la présente année, pour faire donner des leçons de dessin d'après les méthodes les plus récentes, et des conférences sur le dessin dans les maisons d'éducation qui préparent les candidats au brevet d'instituteur ou d'institutrice et à faire avec ces institutions les arrangements convenables pour atteindre le but désiré".

Le comité ne croit pas devoir accéder à la demande qui lui est faite par MM. Cordeau et autres contribuables de St-Charles, comté de St-Hyacinthe, à l'effet d'être remboursés de certains frais qu'ils ont eu à payer dans une cause contre les commissaires d'écoles de la municipalité.

Sur proposition de Mgr l'archevêque d'Ottawa, secondé par Mgr l'archevêque de Montréal, ce comité recommande :

"1° Que M. Joseph-Albini Cléroux remplace M. Joseph-Onésime Thibault, comme inspecteur d'écoles pour le comté d'Argenteuil, la partie est du comté d'Ottawa, jusqu'à la vallée de la rivière du Lièvre inclusivement, et les municipalités de St-Faustin et de St-Jovite, dans le comté de Terrebonne ;

"2° Que M. Louis-Omer Pagé remplace M. L.-G. Robillard comme inspecteur d'écoles pour le comté de Pontiac et la partie ouest du comté d'Ottawa jusqu'à la vallée de la rivière au Lièvre exclusivement.

"Ces deux inspecteurs d'écoles devant recevoir les mêmes appointements que leurs prédécesseurs".

Le comité croit ne pas devoir recommander l'augmentation de traitement qui lui est demandée par M. l'inspecteur Savard.

Mgr l'évêque de Druzipara propose, et il est résolu :

"Que M. le Surintendant informe les inspecteurs qu'il leur est strictement défendu d'avoir quelque intérêt direct ou indirect dans la vente des livres ou autres fournitures d'écoles dans leurs districts d'inspection respectifs".

La considération des communications faites au comité par M. l'inspecteur Lippens relativement :

"1° Au cours d'études suivies dans les communautés religieuses ; 2° à la rétribution mensuelle imposée dans certaines écoles, est remise à la prochaine session".

Le comité accorde l'autorisation de prendre le titre d'académie aux écoles modèles qui suivent : Ecole modèle des garçons de Saint-Stanislas, comté de Champlain ; écoles modèles des Frères et des Sœurs de Hull, comté d'Ottawa ; couvent de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska ; école modèle des Frères d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice ; et celui d'écoles modèles, aux écoles élémentaires Nos 3 et 4 de la ville de Trois-Rivières.

Le comité recommande, sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski :

"Qu'une session du bureau des examinateurs de Nicolet soit fixée pour le premier mardi du mois d'octobre prochain".

Séance du 10 septembre 1897.

(Avant-midi).

Présents :

M. le Surintendant, président ;
Mgr l'archevêque de Cyrène,
" " d'Ottawa,
" " de Montréal,
" l'évêque de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
" " de Sherbrooke,
" " de Druzipara,
M. le grand vicaire Thibaudier,
L'honorable L.-F.-R. Masson,
" F. Langelier,
" Th. Chapais,
" Géd. Ouimet,
M. P.-S. Murphy,
" Eugène Crépeau,
" le Dr Leprohon.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable M. Masson :

"Qu'un sous-comité composé de Mgr l'archevêque de Cyrène, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de l'honorable M. Langelier, de l'honorable M. Ouimet, de l'honorable M. Chapais et du Surintendant, soit nommé pour reviser le programme d'études officiel pour les écoles primaires et académiques de la province, ainsi que les programmes d'examen pour l'obtention des brevets de capacité pour les instituteurs et les institutrices, avec le pouvoir de quérir les personnes et les documents nécessaires".

Il est convenu que ce sous-comité devra se réunir dans la première semaine du mois de mars prochain.